

# Suivez vos levées de poubelles en ligne

Mis en ligne le 01 oct. 2018

## Connectez-vous sur :

<https://paysoisehalatte.mesdechets.com/login.do> 

**Depuis le 1er janvier 2018, la taxe déchets (TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est calculée en fonction du volume réel de déchets produits et le nombre de levée de bacs effectué dans l'année.**

Cette taxe permet de financer la collecte et le traitement de vos déchets ménagers. Son taux est indiqué sur la taxe foncière du propriétaire. Celle-ci remplace la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

### Combien de fois votre bac gris a-t-il été levé en 2018 ?

La communauté de communes a mis en place un portail en ligne pour que vous puissiez suivre le nombre de levées de votre poubelle grise effectué au cours de l'année.

<https://paysoisehalatte.mesdechets.com/login.do> 

### Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

1 rue d'Halatte - BP 20255

60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. :

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

 OK, tout accepter

Personnaliser